

# Règlement du trail du Mont Saint-Michel

**Dimanche 14 avril 2024**

Le Trail du Mont Saint Michel est organisé par l'association MSN 73 affiliée à la FSGT de Savoie.  
Vous pouvez contacter les organisateurs par email à l'adresse suivante :  
[montagnesportsnature.savoie@gmail.com](mailto:montagnesportsnature.savoie@gmail.com)

## PARCOURS

Environ 95% du parcours se déroule sur des chemins, sentiers et routes forestières sur les communes rurales de Barby et de Curienne. Depuis la zone de départ et d'arrivée, panorama exceptionnel sur les Belledonnes et la chaîne de l'Epine, le Nivolet et le massif des Bauges, la Chartreuse et le Mont Granier.

Parcours Nature parcourant le Mont Saint Michel et le plateau de la Leysse :

Parcours	Distance	Dénivelé	Heure départ
MEGATRAILOZOR	27 km	1600 m	8H30
TRAILOZOR	17 km	800 m	9H30
TRAILOUNET	10 km	300 m	10H00

Pour les Parcours Enfants, l'accès est libre et il n'y a pas de chronométrage. Autorisation parentale à signer lors de la remise du dossard sur place :

- PARCOURS 1 : 6-11 ans avec une distance d'environ 1 000m,
- PARCOURS 2 : 12-16 ans avec une distance d'environ 2 500m.

Les parcours font l'objet d'un balisage avec de la rubalise en tissu blanc, flèches directionnelles et peinture biodégradable au sol ou sur des points remarquables.

Certains passages difficiles ou trompeurs ont été particulièrement soignés. Restez vigilants !

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes administratives indépendantes de sa volonté.

Il n'est pas permis de courir avec un chien, même tenu en laisse.

Les bâtons ne sont pas autorisés sous peine de disqualification (et la configuration du parcours ne s'y prête pas).

# Règlement du trail du Mont Saint Michel 2024

## Attitude Éco citoyenne et Respect du Patrimoine Naturel

Il est demandé à chacun de respecter l'environnement :

- Les participants doivent accepter l'ensemble de nos actions et engagement écologiques,
- Ne jeter aucun emballage et détritux sur la totalité du parcours. Des poubelles sont à disposition aux ravitaillements,
- Respecter les différents milieux traversés : les parcours traversent des milieux secs abritant des espèces d'affinité méridionale, assez rares en Savoie. Ces milieux sont fragiles et sensibles à l'érosion. Ne pas sortir des chemins et sentiers.

## HORAIRES

Départ à proximité de la salle des Fêtes de Barby (Av. Paul Chevallier, 73230 Barby).

Départs

- |                        |       |
|------------------------|-------|
| - MEGATRAILOZOR :      | 8H30  |
| - TRAILOZOR :          | 9H30  |
| - TRAILOUNET :         | 10H00 |
| - PARCOURS 1 ENFANTS : | 11h00 |
| - PARCOURS 2 ENFANTS : | 11h30 |

Les horaires de départ vous seront précisés lors du retrait des dossards. Ils sont susceptibles de légèrement évoluer, les informations vous seront confirmées par mail la semaine avant le départ.

## BARRIERES HORAIRES - ABANDON

Sur le 26km, une barrière horaire est fixée au km 12 (Marle), à 2h15 de course, soit 10h45 et une seconde barrière horaire, à la chapelle du MSM, au km 19, à 3h30 de course, soit 12h00.

Sur le 9km, la barrière horaire à l'arrivée est fixée à 2h00 de course après le dernier départ (soit 12h00).  
Sur le 17km, la barrière horaire à l'arrivée est fixée à 3h15 de course après le dernier départ (soit 12h45).  
Sur le 26km, la barrière horaire à l'arrivée est fixée à 5h15 de course après le dernier départ (soit 13h45).

Tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires dans les délais impartis sera arrêté, se verra retirer le dossard et ne sera pas classé. La puce devra être remise à l'organisation.

En cas d'abandon, le concurrent doit impérativement se signaler auprès du bénévole le plus proche et lui remettre son dossard. Il devra, si son état le permet, regagner le point de sortie le plus proche par ses propres moyens. Il est demandé de remettre la puce à l'organisation sous peine de se la voir facturée.

Tous les frais non justifiés engagés à des fins de recherche de coureurs n'ayant pas respecté ces consignes leurs seront facturés.

# Règlement du trail du Mont Saint Michel 2024

## RAVITAILLEMENT

Il est demandé aux coureurs de partir en autosuffisance liquide, poche à eau, bidons ou gourdes de ceinture obligatoire (vérification aléatoire sur la course).

- Pas de ravitaillement pour le 9km,
- 1 ravitaillement sur le 15 km (solide/liquide, au km 7),
- 2 ravitaillements sur le 26 km (1 liquide au km 11 et 1 solide/liquide au km 18).

Il n'y aura ni gobelets, ni contenants aux ravitaillements, prévoir son contenant individuel.

En dehors de ces zones, l'assistance est interdite sous peine de sanction (15 minutes de pénalité aux contrevenants pris en flagrant-délit !).

## CHRONOMETRAGE

Il y aura un chronométrage officiel et les résultats seront disponibles sur le site Peyce.

## ORGANISATION

Parkings voiture à proximité (salle des Fêtes, parking de l'église...)

+ zone pour les vélos (non-surveillée, responsabilité individuelle pour l'attacher). Pour un déplacement à vélo une boisson vous sera offerte.

Un espace consigne sera à disposition. Pas de vestiaires, ni de douches.

Pas de navette de rapatriement en cas d'abandon.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les épreuves sont ouvertes aux hommes et femmes, licenciés ou non en possession d'un(e) :

- Licence FFA, FFTRI, FFCO, FSGT en cours de validité à la date de la manifestation,
- Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an à la date de la compétition (certificat rédigé en langue française) ou d'une photocopie de ce certificat certifiée conforme.

ET en fonction des catégories d'âges :

- Trailounet 10km, à partir de 16 ans au jour de la course.
- Trailozor 17km, à partir de 18 ans au jour de la course (catégorie junior)
- Mégatrailozor 26km, à partir de 20 ans au jour de la course (catégorie espoir)

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception de la photocopie de la licence ou certificat et du paiement. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera mis en liste d'attente de réception des pièces manquantes.

Tout engagement est personnel. Pour des raisons de sécurité, les échanges de dossard en dehors de ceux effectués par l'organisation sont interdits. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

**Les inscriptions sont limitées à 450 dossards - 150 par parcours.**

## Règlement du trail du Mont Saint Michel 2024

La course en duo est ouverte pour les catégories hommes, femmes et mixte. Il est nécessaire de franchir ensemble la ligne d'arrivée pour obtenir un classement. 1 puce par duo. Pas de bascule possible sur la course solo.

Inscriptions sur place selon les places disponibles, mais cela fait 3 éditions consécutives que le trail affiche complet.

### TARIFS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est fixé à :

Parcours	Avant le 24/03/2024 minuit	A partir du 25/03/2024
9km	9€	12€
17km solo	16€	21€
17km duo	15€ par coureur	20€ par coureur
27km	21€	26€

Les frais d'inscription sont à la charge du participant.

Les inscriptions se font en ligne et sont possibles jusqu'au vendredi 12 avril minuit.

Une offre pour les groupes est possible sur demande (1 dossard offert pour 10 participants ou 10% du montant du dossard - le remboursement sera directement fait au club, association, référent du groupe...). Ne pas hésiter à nous contacter.

Règlement par CB via le site Peyce.

L'inscription comprend: l'assistance médicale, les ravitaillements sur le parcours, un lot coureur et une collation à l'arrivée.

Les parcours enfants sont gratuits.

### REMISE DES DOSSARDS

Deux créneaux :

- Samedi 13 avril, de 14h30 à 18h00, à la salle des fêtes de Barby,
- Dimanche 14 avril, de 7h30 à 9h45, pour les adultes, à la salle des fêtes de Barby / jusqu'à 11h15, pour les courses enfants.

### REMBOURSEMENT - ANNULATION ou ARRÊT DE COURSE

Si l'organisation se voit contrainte d'annuler les 3 courses, le remboursement sera intégral (hors frais d'inscription).

## Règlement du trail du Mont Saint Michel 2024

Si l'annulation provient du coureur :

- Remboursement 100% (hors frais de dossier) sur présentation d'un certificat médical jusqu'au 25/03/24 inclus ou 50% (hors frais de dossier) jusqu'au vendredi 12/04/24 inclus. Pas de remboursement au-delà de cette date.
- Aucun remboursement en cas d'absence au départ.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, d'interrompre momentanément les courses, de retarder les départs des courses, voire de les annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques, sans préavis.

Les décisions de suspension ou d'arrêt des courses auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et bénévoles.

Dans ce dernier cas, un remboursement de 65% du montant de l'inscription sera assuré (hors frais de dossier).

### SECURITE – ASSISTANCE

Elle est assurée par les postes de secours et de contrôles mis en place par l'organisation sur le parcours. Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les bénévoles disposés sur le parcours (avec si possible position, état et numéro de dossard). Le responsable médical est parfaitement habilité à mettre hors course un concurrent qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Si celui-ci passe outre, ce sera sous sa propre responsabilité et il sera de toute façon disqualifié à l'arrivée. Ne dépassez jamais vos limites, restez lucides et prudents.

Il n'y a pas de transports/rapatriement en cas d'abandon sur le parcours.

### DISQUALIFICATION

La décision de mettre hors course un concurrent dépend souvent d'abord de lui-même :

- Non-respect du présent règlement,
- Respect du code de la route,
- Echange de dossard,
- Non-respect du milieu naturel et de l'environnement traversé / jets ou abandons de détritiques hors zone de ravitaillement,
- Non-présentation aux postes de contrôles ou passage hors délais,
- Non-respect d'une décision médicale,
- Assistance alimentaire sur le parcours hors ravitaillement,
- Non-assistance à une personne en difficulté,
- Non-respect des bénévoles sur le parcours,
- Sorties du sentier balisé, respect des traces.

### PODIUM - RECOMPENSES

Podium aux environs de 12h30 selon les arrivées.

Récompenses aux 3 premiers de chaque course hommes et femmes, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> duo par catégorie.

Un tirage au sort sera effectué pour l'ensemble des participants. Les lots seront à retirer à l'arrivée. En cas d'absence, le lot sera remis au tirage au sort.

# Règlement du trail du Mont Saint Michel 2024

## DROIT A L'IMAGE ET CNIL

La participation au Trail du Mont Saint Michel entraîne le renoncement du droit à l'image relatif à cette épreuve, tout comme le renoncement à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image ou de son adresse e-mail pour laquelle il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme d'informations. Conformément à la loi n° 78- 17 « informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès (art.34 à 38) et de suppression (art.26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer il vous suffit de contacter l'organisation et ou ses partenaires. De même, à tout moment vous pouvez demander à ne plus recevoir leurs mails.

## ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance dû à un mauvais état de santé. Les licenciés bénéficient des garanties offertes par l'assurance liée à leur fédération sportive et il incombe aux autres participants de vérifier que leur propre assurance les couvre pour ce type d'activité ou de s'assurer en conséquence.

## CONDITIONS GENERALES - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement.

Il engage le concurrent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toutes responsabilités les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement.

